CANADA Province de Québec M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau VILLE DE MANIWAKI

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 4 mars 2013, à 20 heures, à la salle du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Estelle Labelle, maire suppléante, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RECUEILLEMENT

LES PRÉSENCES

Sont présents: Madame Estelle Labelle, maire suppléante, Messieurs les conseillers Jacques Cadieux, Bruno Robitaille, Louis-André Hubert et Rémi Fortin formant le quorum du conseil sous la présidence la maire suppléante, sont également présents, M^e John-David McFaul, greffier et le directeur général Daniel Mayrand.

Sont absents: Robert Coulombe, maire

Charlotte Thibault, conseillère

RÉSOLUTION NO 2013-03-036 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, sauf en ajoutant l'item suivant :

6.1 Avis de motion pour modifier le règlement de zonage no 881, modifiant les usages dans les zones C-057 et H-056

ET

en retirant les items suivants:

- 7.1 Pour adjuger la soumission intitulée: "Fourniture de bacs roulants S-75.6";
- 7.2 Pour adjuger la soumission intitulée: "Achat d'un camion-citerne S-17";
- 8.1 Entente de commandite avec la CCIM.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2013-03-037 Adoption du procès-verbal du 18 février 2013.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 18 février 2013, tel que rédigé.

ADOPTÉE

PAROLE AU PUBLIC,

Des citoyens sont présents à l'assemblée.

Monsieur Hubert Mercier:

Il voulait avoir un suivi de la maison incendiée au 90 rue Guilmour.

Le conseil répond que la Ville va s'acquérir du terrain, détruire ce qu'il reste de la maison afin de mettre le terrain à vendre. Ces démarches devraient être effectuées dans les prochains mois.

Il veut aussi savoir quelles sont les intentions de la Ville avec la maison inhabitée au bout de la rue Guilmour. Le conseiller Hubert explique que les propriétaires ont fait une demande de démolition de la maison, laquelle n'a pas été acceptée par ce que la Ville ne voulait pas perdre des unités d'habitation. Ce problème devrait être à l'ordre du jour pour la prochaine rencontre du comité d'urbanisme.

Dernièrement, il mentionne que la rue Guilmour est en très mauvais état et qu'il a remarqué que ceci a été causé par des camions lourds. Il voudrait qu'il soit interdit aux camions lourds d'utiliser cette rue et que cette rue soit réparée. Le conseiller Cadieux mentionne que les camions d'Hydro-Québec ont été informés de ne plus utiliser cette rue.

Madame Yvonne Robitaille Danis:

Près du 148 rue Gendron, il y a plusieurs gros bancs de neige et elle est soucieuse que lorsque la neige va fondre qu'elle soit prise avec beaucoup d'eau en avant de sa propriété

RÉSOLUTION NO 2013-03-038 Avis de motion.

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Louis-André Hubert, qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, un projet de règlement pour modifier le règlement de zonage no 881, afin de modifier les usages dans les zones C-057 et H-056, sera présenté.

RÉSOLUTION NO 2013-03-039 Avril, "Mois de la Jonquille".

CONSIDÉRANT QUE le cancer touche tout le monde et qu'en moyenne, au Québec, toutes les 11 minutes, une personne

apprend qu'elle a le cancer et qu'une personne en meurt toutes les 26 minutes ;

CONSIDÉRANT QUE

la Société canadienne du cancer est active dans la lutte contre le cancer depuis 1938, et qu'elle est l'organisme national qui contribue le plus à la recherche sur le cancer au pays;

CONSIDÉRANT QUE

la Société canadienne du cancer lutte sur tous les fronts, non seulement par la recherche, mais aussi par la prévention et le soutien aux nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie;

CONSIDÉRANT QUE

le mois d'avril est maintenant le Mois de la jonquille, symbole de vie de la Société canadienne du cancer, et que celle-ci, chaque année, lance un vaste mouvement de solidarité envers les quelque 180 000 Québécois et Québécoises qui ont actuellement un cancer;

CONSIDÉRANT QUE

soutenir les activités du Mois de la jonquille, c'est aussi se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie » ;

CONSIDÉRANT QUE

l'argent recueilli pendant le Mois de la jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

DE DÉCRÉTER le mois d'avril "Mois de la jonquille";

QUE

le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2013-03-040 Pour demander au gouvernement fédéral de suspendre la réforme de l'assurance-emploi.

CONSIDÉRANT QUE la réforme de l'assurance-emploi incitera les

travailleurs saisonniers et leur famille à quitter leurs régions, qui perdront par le fait même une main-

d'œuvre qualifiée et compétente ;

CONSIDÉRANT QUE ces départs entraîneront des pénuries de main-

d'œuvre saisonnière dans les entrepôts des régions ;

CONSIDÉRANT QU' en appauvrissant et en vidant les régions de leurs

compétences, la réforme de l'assurance-emploi aura un impact dévastateur dans toutes les régions remettant en cause les principes mêmes

d'occupation et de vitalité des territoires ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux emplois sont de nature saisonnière, ce

qui contraint des travailleurs à recourir aux prestations d'assurance-emploi lors des temps

morts, notamment l'hiver;

CONSIDÉRANT l'importance des travailleurs des industries

saisonnières pour l'économie;

CONSIDÉRANT QUE les changements proposés représentent une menace

pour plusieurs travailleurs des industries saisonnières, notamment ceux du domaine du

tourisme, de la foresterie et de l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE la réforme de l'assurance-emploi touchera de plein

fouet les travailleurs les plus précaires;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement forcera les chômeuses et les chômeurs à accepter tout travail dans un rayon de

100 kilomètres de leur résidence à compter de la septième semaine de chômage à un salaire équivalent à 70 % de leur salaire antérieur, et ce, sans égard à leur formation et à leurs compétences, à défaut de quoi ils se verront privés des prestations

auxquelles ils ont droit;

CONSIDÉRANT QUE d'autres changements pénaliseront les prestataires en

alourdissant les procédures juridiques permettant aux chômeuses et aux chômeurs de contester une

décision défavorable;

CONSIDÉRANT QUE cette réforme est contre-productive et que le

gouvernement devrait se concentrer sur la création de la richesse en soutenant mieux le développement

d'emplois de qualité;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Bruno Robitaille, appuyé par le conseiller Louis-André Hubert et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

la Ville de Maniwaki demande au gouvernement fédéral de suspendre la réforme de l'assurance-emploi jusqu'à la réalisation des études d'impact économique;

QUE

la Ville de Maniwaki transmettre cette résolution au Premier Ministre du Canada, M. Stephen Harper, à la Ministre Fédérale des Ressources Humaines et du Développement des Compétences, Mme Diane Finley, au Ministre des Transports, des Infrastructures et des Collectivités, M. Denis Lebel, au Chef de l'Opposition Officielle à Ottawa, M. Thomas Mulcair, au Chef Intérimaire du Parti Libéral du Canada, M. Bob Rae et à la Fédération Canadienne des Municipalités.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2013-03-041 Pour déléguer les membres du conseil aux

Assises annuelles 2013 de l'UMQ.

CONSIDÉRANT QUE le règlement no 715 concerne l'autorisation préalable

pour les dépenses pour certains actes;

CONSIDÉRANT la tenue des Assises annuelles de l'UMQ du 9, 10 et

11 mai 2013 à Montréal et qu'il est dans l'intérêt des

membres du conseil d'y assister;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Rémi Fortin, appuyé par le conseiller Jacques Cadieux et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

le conseil autorise préalablement, les membres du conseil ci-après nommés, à assister aux Assises annuelles 2013 de l'UMQ et suivant les dispositions prévues au règlement no 715:

Robert Coulombe, maire Bruno Robitaille, conseiller Charlotte Thibault, conseillère Rémi Fortin, conseiller

QUE

la trésorière soit et est autorisée à émettre un chèque au montant de 4 116.11 \$ couvrant les frais d'inscription des membres du conseil et du directeur général aux Assises annuelles 2013 de l'UMQ.

ET QUE

les fonds disponibles à cette fin soient attribués aux postes budgétaires suivants:

02-110-00-315 4 116,11 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2013-03-042 Pour participer au programme "Emploi été Canada 2013".

Il est proposé par le conseiller Louis-André Hubert, appuyé par le conseiller Jacques Cadieux et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'accepter que la Ville de Maniwaki participe au programme "Emploi été Canada 2013";

ET QUE

les directeurs des services concernés ou l'adjointe administrative soient autorisé(e)s à signer les documents relatifs à ce programme.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 2013-03-043 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par le conseiller Rémi Fortin et résolu unanimement de procéder à la levée de cette assemblée ordinaire à 20h15.

ADOPTÉE

Estelle Labelle, maire suppléante	
	Me John-David McFaul, greffier